



COMPTE FINANCIER 2023

CA du 8 mars 2024

Fatima AMMAR-KHODJA, Agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne
Valérie LAGEAT, Directrice des Affaires Financières

SOMMAIRE

Eléments de contexte

Grands équilibres

Rapport de gestion de l'ordonnateur

Annexe comptable de l'agent comptable

Rapport du commissaire aux comptes

Délibération du CA

LE CONTEXTE ET LES FAITS MARQUANTS

Rappels ordonnateur

- L'année 2023 reste marquée par le contexte socio-économique (inflation galopante, surcoût énergétique, révision ministérielle de la politique voyage...)
- Le blocage sur plusieurs semaines de l'établissement.
- Une politique en faveur de mesures RH réglementaires et décidées par l'établissement :
 - ✓ Mesures salariales du rendez-vous du 12 juillet 2023 dites « mesures Guérini »
 - ✓ Politique UBM en faveur de campagne d'emploi assouplie (2022 et 2023)
- Les opérations immobilières (fin de la tranche 2-Opération Campus...)
- La gestion de l'UMR Archéo Sciences en délégation de gestion –DDG- auprès du CNRS au 01/01/2023
- Le développement des BUT et l'impact sur l'activité du CFA (ressources supplémentaires)
- La stabilisation après une baisse significative du nombre d'inscription étudiante par rapport à 2022-2023 (-0,9%)
- La mise en œuvre du dialogue de performance avec le pré-COMP.

Deux budgets rectificatifs sur l'exercice 2023:

- BR1 CA du 13/07 avec prélèvement sur le FDR (5,25M€)
- BR2 de déprogrammation CA du 15/12 avec un prélèvement sur le FDR (3,3M€)

LES GRANDS EQUILIBRES

Comptabilité générale/comptabilité budgétaire

DEPENSES:

- Engagements avec bon de commande créé → consommation des crédits budgétaires (AE) (**Compta Budg**)
- Service fait certifié (bien livré, prestation fournie) → dépense comptabilisée (**Compta Généré**)
- Paiement → consommation des crédits de paiement (CP) (**Compta budg**) + comptabilisation décaissement (**Compta Généré**)

RECETTES:

- Droit acquis (service rendu, prestation fournie) → émission du titre de recette par l'ordonnateur.
- Prise en charge du titre de recettes par l'AC (**Compta Généré**)
- Encaissement → comptabilisation (**Compta Généré**)
- Rapprochement par l'agence comptable dans le SI de l'encaissement avec le titre de recettes → Recette encaissée (RE) (**Compta Budg**)

Le solde budgétaire (**Compta Budg**): Différence entre les recettes encaissées (RE) et les dépenses décaissées (CP).

Le compte de résultat (**Compta Généré**): Différence entre les charges (6*) et les produits (7*).

Comptabilité budgétaire

	AE	
	103 106 342	
CP		Recettes
108 558 241		104 666 649
	Solde budgétaire	
	-3 891 592	
	Variation Trésorerie	
	-3 886 427	
	Trésorerie	
	19 600 567	

Comptabilité patrimoniale

Charges		Produits
106 786 840		108 200 415
	Résultat	
	1 413 574	
	CAF	
	3 191 307	
Emplois		Ressources
9 153 059		9 399 748
	Variation FDR	
	246 689	
	Fonds de roulement	
	19 666 930	

LE RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Autorisations budgétaires limitatives 2023 -Le solde budgétaire

Tableau 2

Recettes encaissées (RE)
104 666 649€
<i>dont 99 594 866€ recettes globalisées</i>
<i>dont 5 071 783 € recettes fléchées</i>

Dépenses

Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
103 106 342€	108 558 241 €
<i>dont 85 400 362 € en masse salariale</i>	<i>dont 85 400 362 € en masse salariale</i>
<i>dont 14 716 253 € en fonctionnement</i>	<i>dont 14 027 645 € en fonctionnement</i>
<i>dont 2 989 727 € en investissement</i>	<i>dont 9 130 233 € en investissement</i>
solde budgétaire (RE-CP)	-3 891 592 €

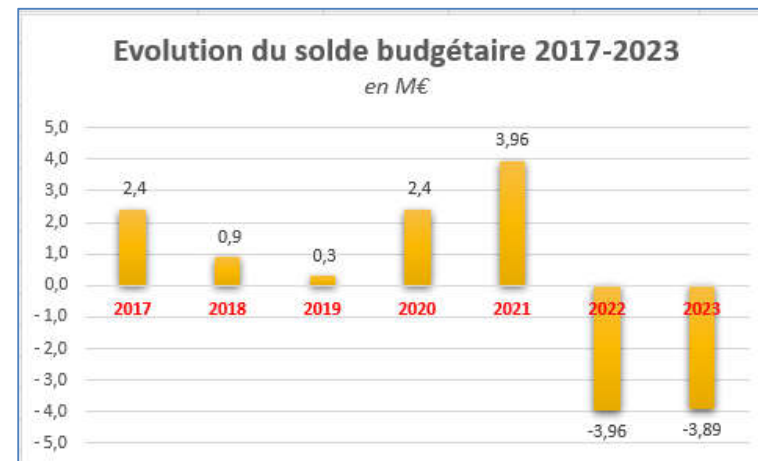
Le SB intermédiaire de trésorerie impacte l'équilibre financier (T4) de l'exercice et contribue avec les opérations pour compte de tiers (OPCT) au prélèvement sur le niveau de trésorerie de -3,89M€.

Les OPCT n'entrent pas dans la comptabilité budgétaire et sont traitées uniquement par les mouvements de caisse de l'AC.

Solde budgétaire (SB) 2023 déficitaire (-3,89M€) est la résultante d'augmentation des décaissements (CP: +6,18M€) moindre que celle des recettes encaissées (RE: +6,25 M€) par rapport à 2022 (SB= -3,96M€). Cette variation conséquente du solde budgétaire est en partie liée au caractère pluriannuel des opérations immobilières.

Ce SB se ventile entre:

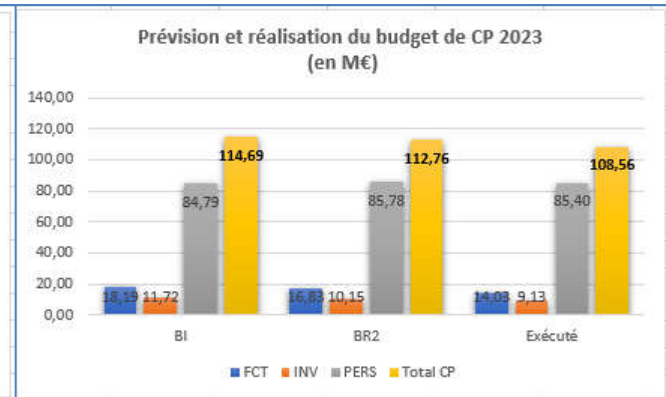
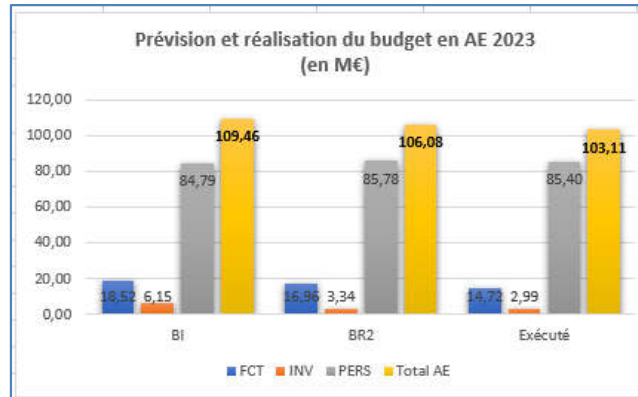
- **SB déficitaire** sur les opérations pluriannuelles (T9-OPPA): -3,72M€
- **SB déficitaire** sur le budget propre (hors OPPO): -173,6K€.



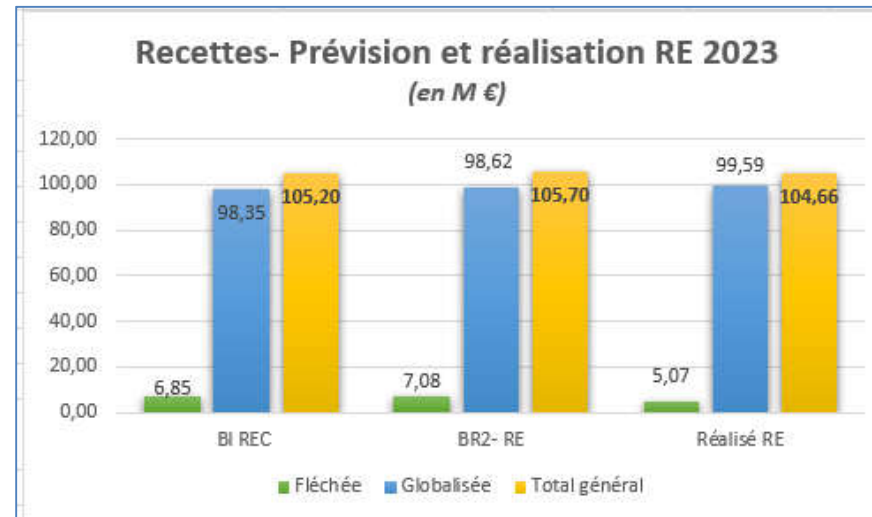
Prévision et réalisation budgétaire 2023- Dépenses et recettes

- Les taux d'exécution tant en **AE (97,2%)** qu'en **CP (96,3%)** sont améliorés par rapport à l'exercice 2022, en partie grâce à la déprogrammation au BR1 qui a tenu compte de la faisabilité de l'activité sur 2023. pour rappel, le BI 2023 a été préparé en octobre 2022.
- Le taux de réalisation des recettes encaissées **RE (99%)** est optimisé grâce au hors opérations (Notif définitive SCSP) et l'effort porté sur la reprogrammation des OPPA (73,3%).

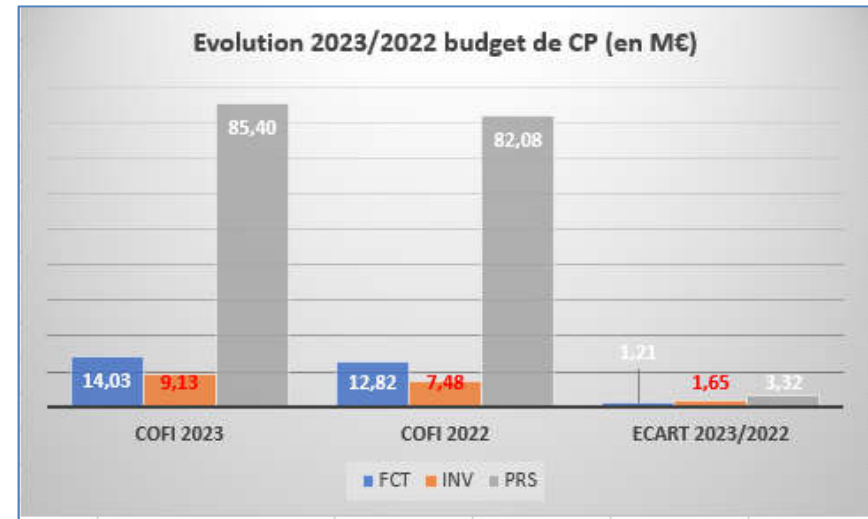
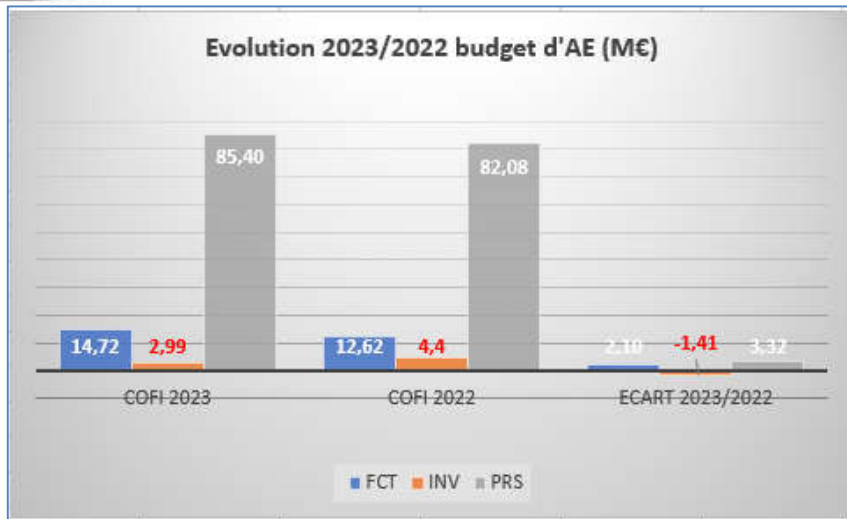
2023	Dépenses	Recettes
AE	97,2%	
<i>dont fonctionnement</i>	86,8%	
<i>dont personnel</i>	99,6%	
<i>dont investissement</i>	89,6%	
CP	96,3%	99,0%



2023 (en €)	BR2	Réalisé	Tx % RE
Fléchée	7 085 345	5 071 783	71,6%
Globalisée	98 623 770	99 594 866	101,0%
Total RE	105 709 115	104 666 649	99,0%
<i>dont sur OPPA</i>	<i>7 379 006</i>	<i>5 405 833</i>	<i>73,3%</i>
<i>dont hors OPPA</i>	<i>98 330 109</i>	<i>99 260 816</i>	<i>100,9%</i>



Evolution de l'exécution de la dépense (AE/CP) 2023-2022



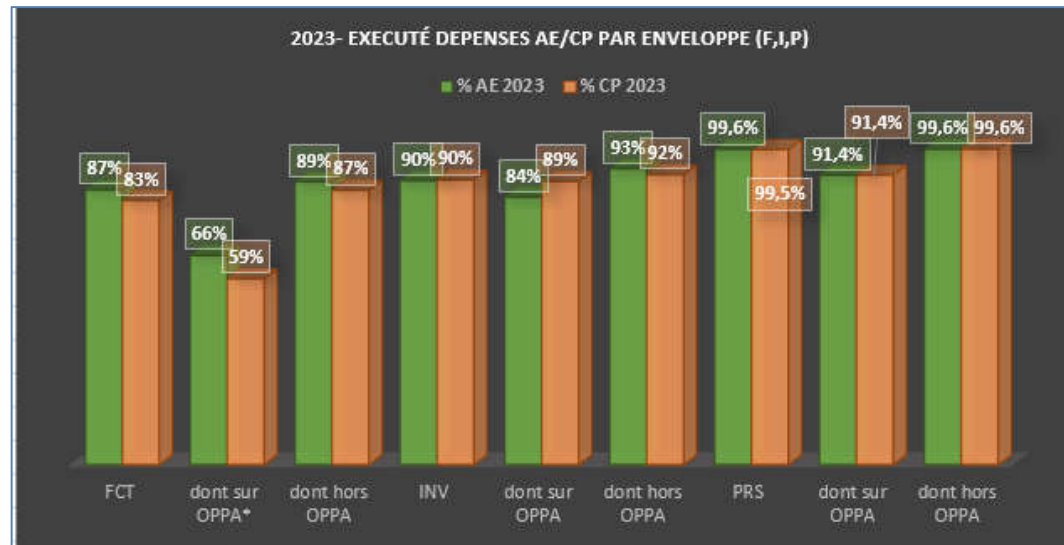
Le budget d'AE a augmenté de + 4,01M€ dont

- 2,10M€ sur FCT (surcoût énergétique et divers)
- 3,32M€ sur PERS (impact mesures salariales réglementaires et des mesures établissement)

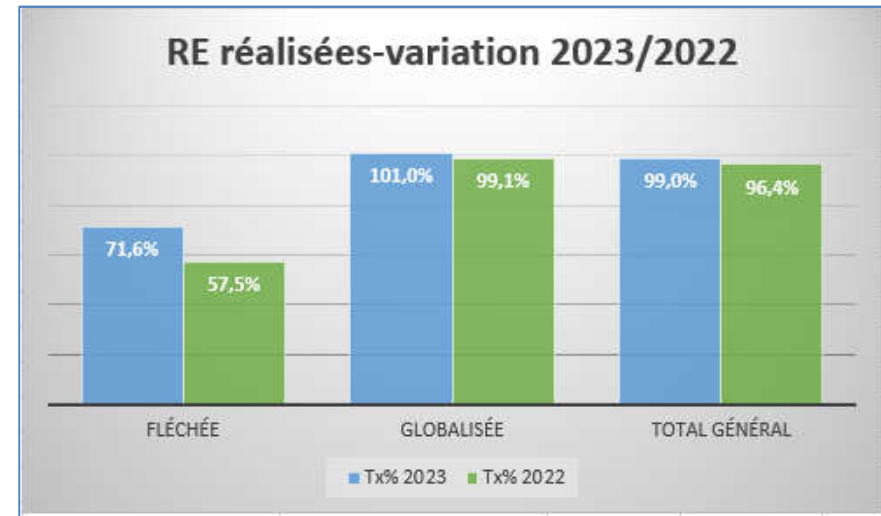
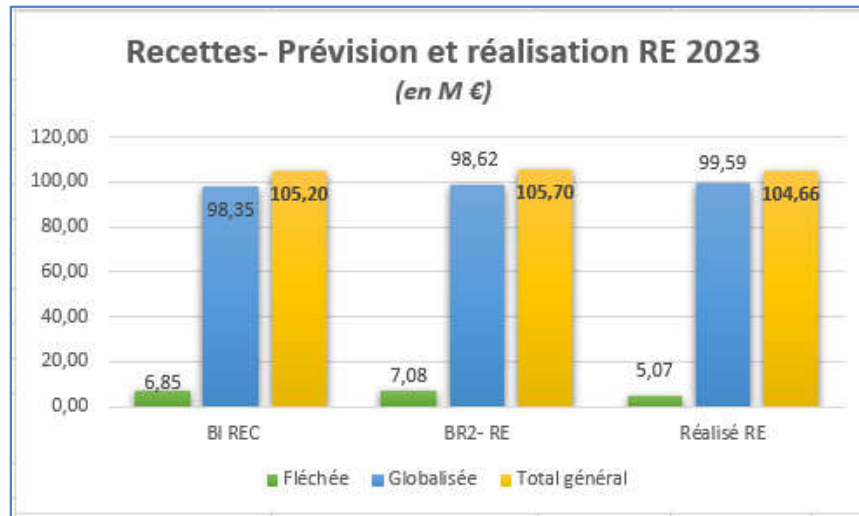
Le budget de CP a augmenté de +6,18M€ dont:

- 3,32M€ sur PERS

➤ *Dont la ventilation entre budget propre et OPPA se ventile comme suit:*



Evolution de la recette encaissée (RE) 2023-2022

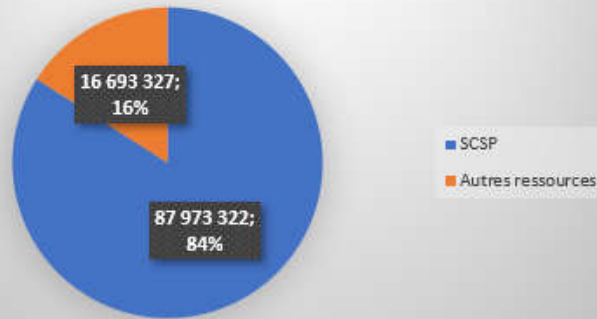


- On constate un taux d'exécution de la RE en hausse sur 2023 (+2,6 pt) dont une amélioration significative sur les recettes relatives aux opérations pluriannuelles; ces taux tiennent compte également des aléas de gestion.
- La prévision des RE doit faire l'objet d'un suivi plus régulier sur les OPPA .On constate que la réalisation sur les OPPA est inférieure à la prévision du BI 2023.
- Le versement relatif à la notification définitive de la SCSP, arrivé le 14 décembre ne permet pas un réajustement de la prévision des RE puisque non connue au moment de la préparation du BR2 en octobre.

Les recettes fléchées (RF) ne concernent que les OPPA.

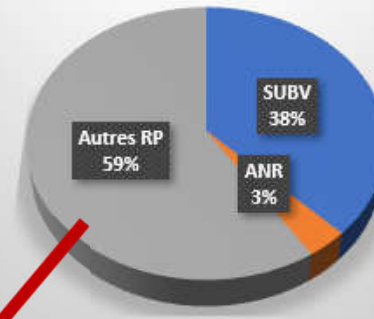
	Tx % 2023	Tx % 2022	Tx % 2021
RF	71,6%	57,5%	65,0%
RG	101,0%	99,1%	100,9%
Total RE	99,0%	96,4%	97,7%

Répartition des RE réalisées 2023
(104,7M€)



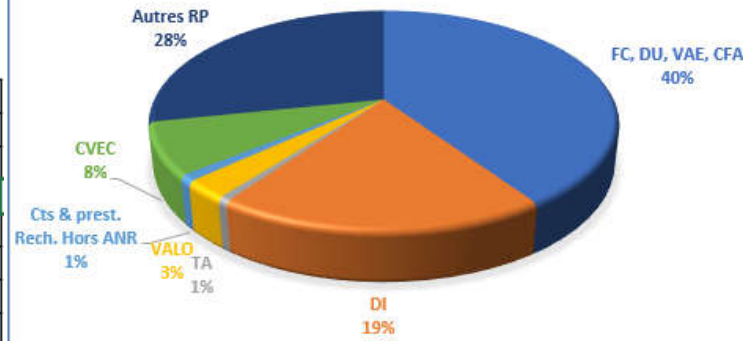
Hors SCSP

2023-Répartition des ressources propres
(16,7M€)

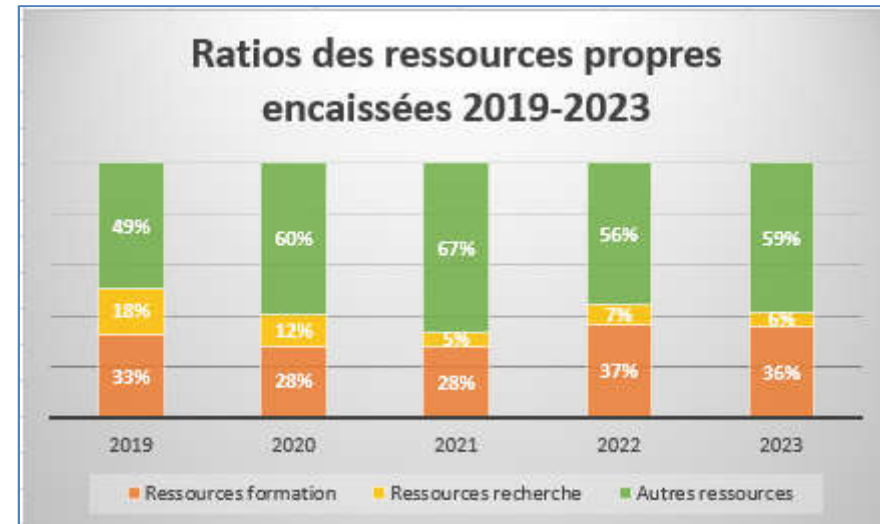


RE hors SCSP en €	2023
RP autres	9 863 457
Subv.	6 266 576
ANR	563 294
TOTAL	16 693 327

2023- RÉPARTITION DES AUTRES RP (9,9M€)

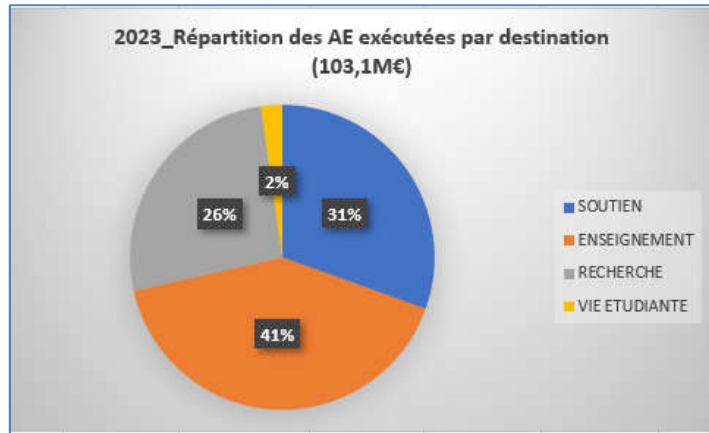


FC, DU, VAE, CFA	3 996 391
DI	1 904 308
TA	63 403
VALO	267 974
Cts & prest. Rech. Hors ANR	91 089
CVEC	754 085
Autres RP	2 786 207
Total	9 863 457 €

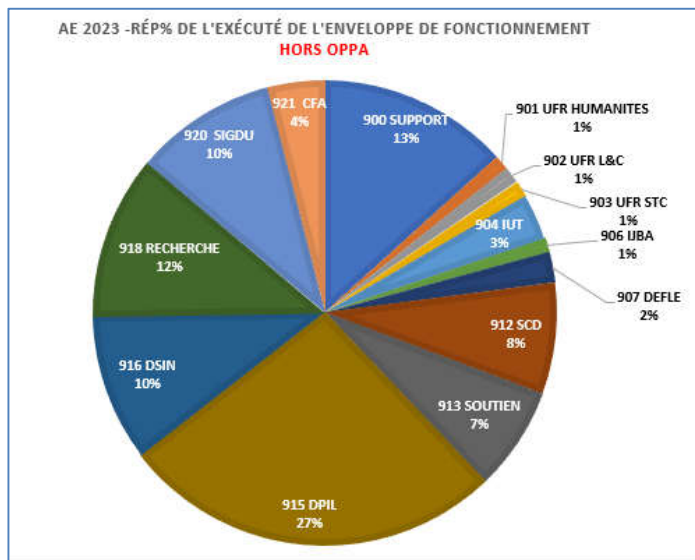
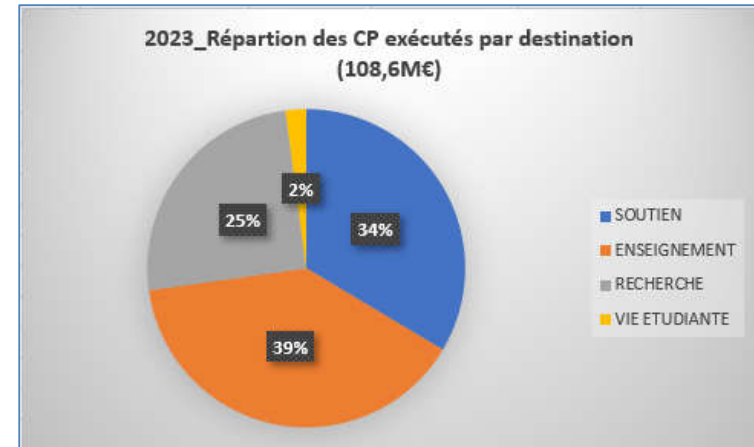


Ress. propres hors SCSP (en M€)	
	DI
	FC, DU, VAE (y/c CFA)
	TA
	Ressources formation
	Valorisation
	ANR hors IA
	ANR IA
	Cts & Prest rech hors ANR
	Ressources recherche
	Subv région
	subv UE
	Autres RP
	Autres subventions
	Autres ressources

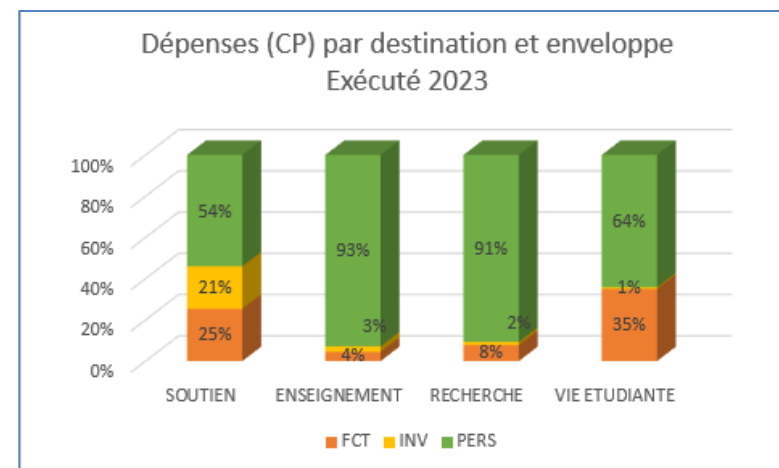
Focus sur la dépense (AE/CP) 2023 par destination (LOLF) et par enveloppe (F,I,P)



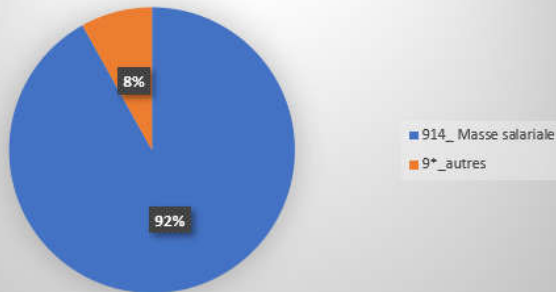
La répartition des postes de dépense est représentative des grandes missions de l'université., avec une part prépondérante sur l'enseignement.



Répartition de l'enveloppe de fonctionnement du budget d'AE (13,5 M€) hors OPPA
75% de l'activité est supportée par les services dédiés (soutien, support, DPIL, DSIN, SCD, SIGDU).



2023_rép % enveloppe de personnel



Taux d'exécution 2023: 99,6% (85,4M€)

- Dont 91,4% sur les OPPA (873K€)
- Dont 99,6% sur budget propre (84,5M€)

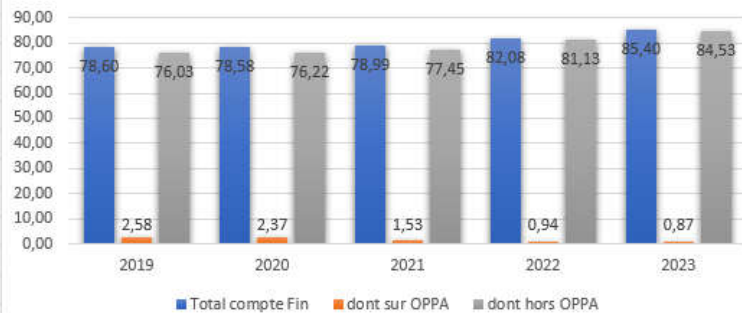
Et répartie entre:

- CRB 914_MS: 78,5M€
- Autres CRB : 6,9M€ dont 3,9M€ d'HCC sur les composantes et 200K€ sur le hors paie (médecine préventive, actions sociales diverses).

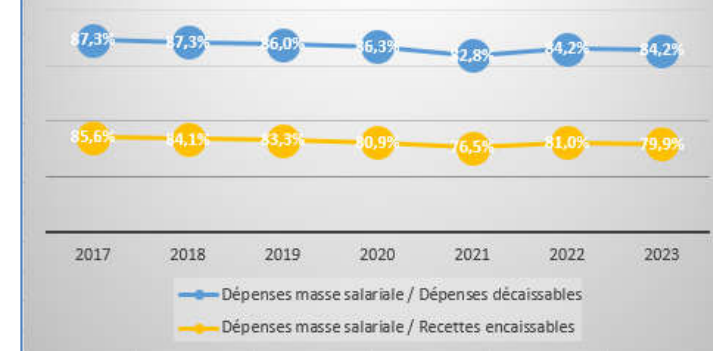
- Les dépenses de masse salariale sont maîtrisées mais ont augmenté budgétairement de **+4,05%** entre 2022 et 2023, soit **+3,32M€**.
- Le poids de l'enveloppe de masse salariale sur le budget exécuté est de **78,7% (CP)** et **82,8% (AE)** en 2023 (80,2% CP et 82,8% AE en 2022).

- Augmentation de +4,6%, soit 3,7M€ des dépenses de personnel (hors impôts et assimilés).
- Augmentation des charges décaissables (+4,5%).
- Augmentation des recettes encaissables (+6,1%).
- Le ratio du poids de la MS varie selon ces deux éléments (*droits constatés*).

Evolution enveloppe de personnel
2019-2023
(AE=CP en M€)

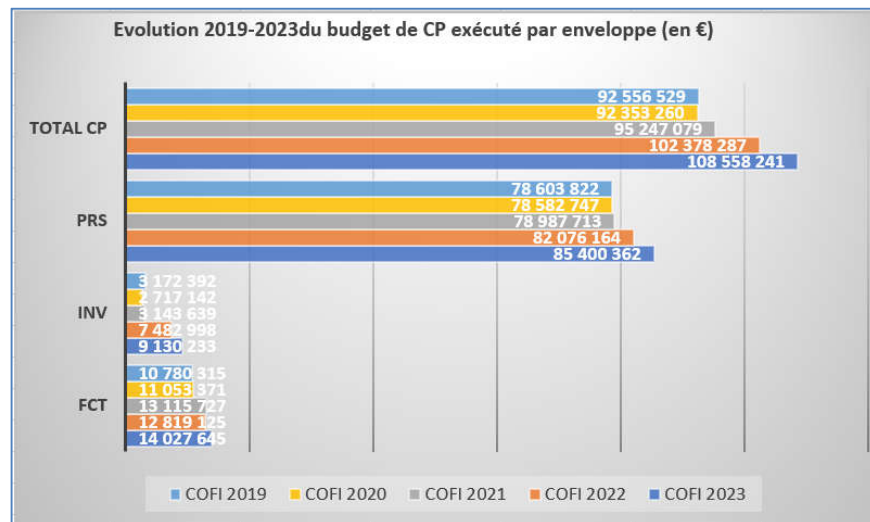
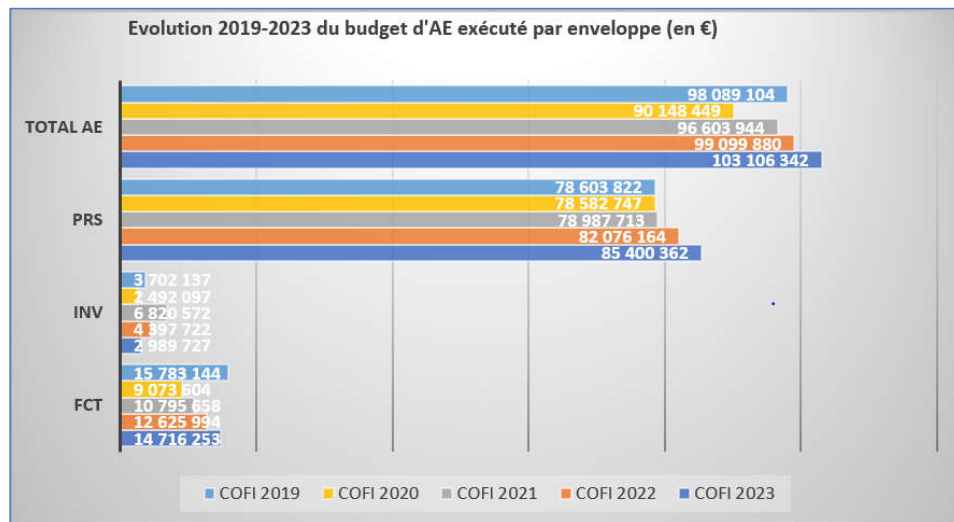


Evolution du ratio masse salariale selon deux méthodes
2017-2023



Données en droits constatés

Evolution des dépenses (AE et CP) par enveloppe 2019-2023



Le taux des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales hors investissement (CP) est en légère augmentation:

- 2022: 86,5%
- 2021: 85,8%
- 2020: 85,1%
- 2019: 87,9%

Cela s'explique par l'augmentation mécanique de la MS (dont GVT) et l'augmentation des dépenses de fonctionnement dont les AAP font partie mais dans une moindre mesure par rapport à celle des dépenses de personnel.

L'ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE

Les faits marquants

Le point sur le CHD et le prorata de TVA

La comptabilité patrimoniale

Les agrégats financiers

Les indicateurs de soutenabilité

FAITS MARQUANTS

Le contrat établissement 2022-2027

- Le contrat établissement sera signé en 2024 ;
- Le contrat de site devrait être signé courant 2024.

Les ressources humaines

- Diverses nouveautés réglementaires
- Nouvelles mesures adoptées par l'UBM

La mise en place d'INFINOE

- En 2023, l'UBM s'est portée **candidate en qualité d'établissement testeur** de la nouvelle plateforme de transfert automatique des données financières des EPN, INFINOE, se substituant ainsi à l'INFOCENTRE, à **compter de juillet 2024**.
- Grâce à une bonne qualité comptable et à l'utilisation des objets de gestion corrects, nos remontées comptables 2023, en base test, se sont effectuées sans rejet.

FAITS MARQUANTS

Le Service Recette et Recouvrement

- Participe à une démarche de sécurisation, fiabilisation et professionnalisation de la chaîne financière de la recette
- Pilotée par une équipe projet, aboutira à une mise en œuvre au printemps 2024 au sein du pôle comptable de l'agence comptable

L'immobilier

- L'opération Campus au 31/12/23, bien que les travaux soient terminés cette opération n'est pas inscrite à l'actif des comptes de l'Université car il est nécessaire d'obtenir un document de la SRIA mentionnant le détail des travaux
 - ➔ **Important recensement de ces travaux a commencé en 2023 par la DPIL et par l'agence comptable ;**
- La Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie : Les travaux de réhabilitation et d'extension sont terminés. Au 31/12 toutes les factures ne sont pas parvenues à UBM ;
- Le bâtiment de la MSHBx : Mis a disposition par le Rectorat courant 2022, il est en cours d'évaluation par France Domaine

Point - Contrôle hiérarchisé de la paye

- ❑ **A partir de 2024** nous parlerons de contrôle sélectif de la dépense. Plus besoin de le soumettre au Directeur Général des Finances Publiques ;
- ❑ Adapter les contrôles aux risques et aux enjeux financiers ;
- ❑ Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :
 - **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG)
 - **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

Point - Contrôle hiérarchisé de la paye

- En 2023, les **réformes gouvernementales ont été nombreuses** et ont eu pour conséquence l'augmentation significative du nombre d'éléments variables de paie contrôlés

	Année 2021 <i>(mise en place CHP à compter de la paie de février 2021)</i>	Année 2022	Année 2023
Nombre de paies calculées	14 774 <i>(de janvier à décembre 2021)</i>	18 054	18 304
Nombre d'éléments variables de paie	15 605 <i>(de février à décembre 2021)</i>	21 987	21 649
Nombre d'anomalies annuel	136 <i>(de février à décembre 2021)</i>	341	399
Taux d'anomalie global annuel	0,84 % <i>(de février à décembre 2021)</i>	1,55 %	1,84 %

- Le taux des anomalies en 2023 est de **1,84 %** contre 1,55 % l'année dernière.

Comme en 2022, ces nombreuses réformes ont engendré un accroissement des saisies, ce qui explique la hausse des anomalies mais, grâce à **une bonne coordination et fluidité des relations** entre la Direction des Ressources Humaines et l'agence comptable, ces anomalies ont pu faire l'objet de corrections et le taux global d'anomalie a pu être maîtrisé.

Si le taux des anomalies annuel dépasse les 10 %, obligation de revenir à un contrôle exhaustif de la paye

Point - Contrôle hiérarchisé des dépenses

- ❑ Depuis 2022, mise en place d'une démarche de hiérarchisation des contrôles afin de les **proportionner aux risques et aux enjeux des dépenses** et **d'alléger les contrôles** sur les autres dépenses.
- ❑ Ce CHD, non reconnu par la DGFIP car pas tracé dans notre SI COCKTAIL, est effectué à partir d'un tableur Excel. **Le bilan de l'année 2023 est le suivant :**

	Nombre			Montant		
	2022	2023		2022	2023	
Demandes de paiement émises	14 766	14 430		20 417 682	24 742 414	
Demandes de paiement contrôlées en supervision	1 335	1 288	9%	15 163 746	14 316 120	58%
Anomalies constatées	87	87	7%	669 798	1 572 743	11%

1 288 demandes de paiement (DP) sur **14 430 DP** ont fait l'objet d'un contrôle de supervision pour un montant total de **14,3 M€**, soit **58 % du montant total des DP payées en 2023**.

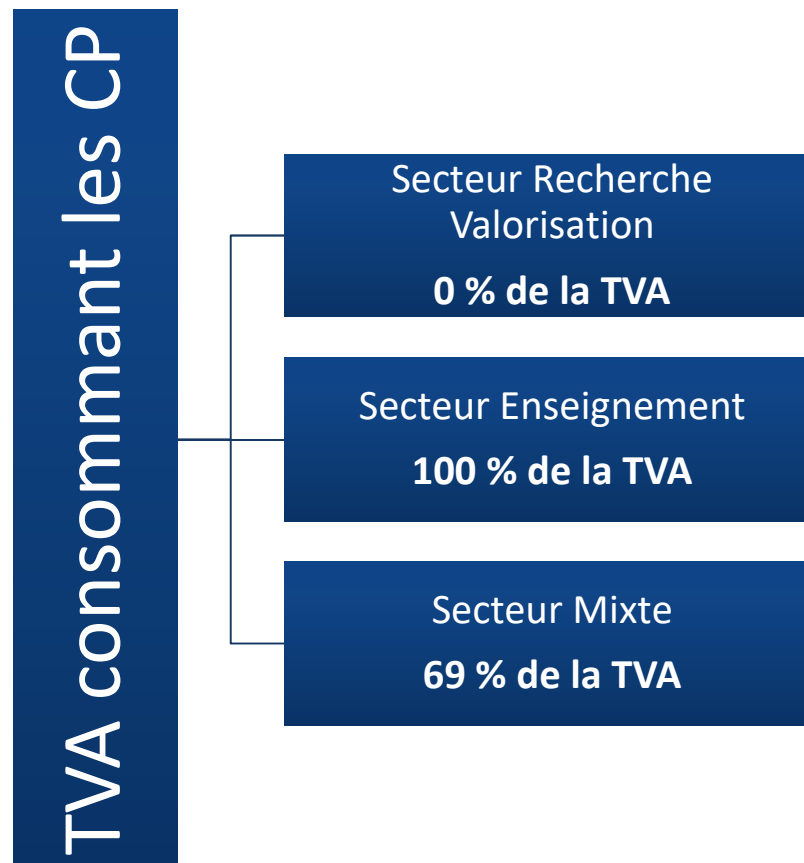
11% du montant des DP soit 1,6 M€* ont fait l'objet d'une anomalie contre 4% en 2022, soit pour :

- Absence ou insuffisance de pièces justificatives ;
- Erreur d'imputation comptable ;
- RIB₂₃ erroné ou encore une erreur dans le montant liquidé.

**(dont 1 DP à 750 K€ pour une erreur d'imputation comptable)*

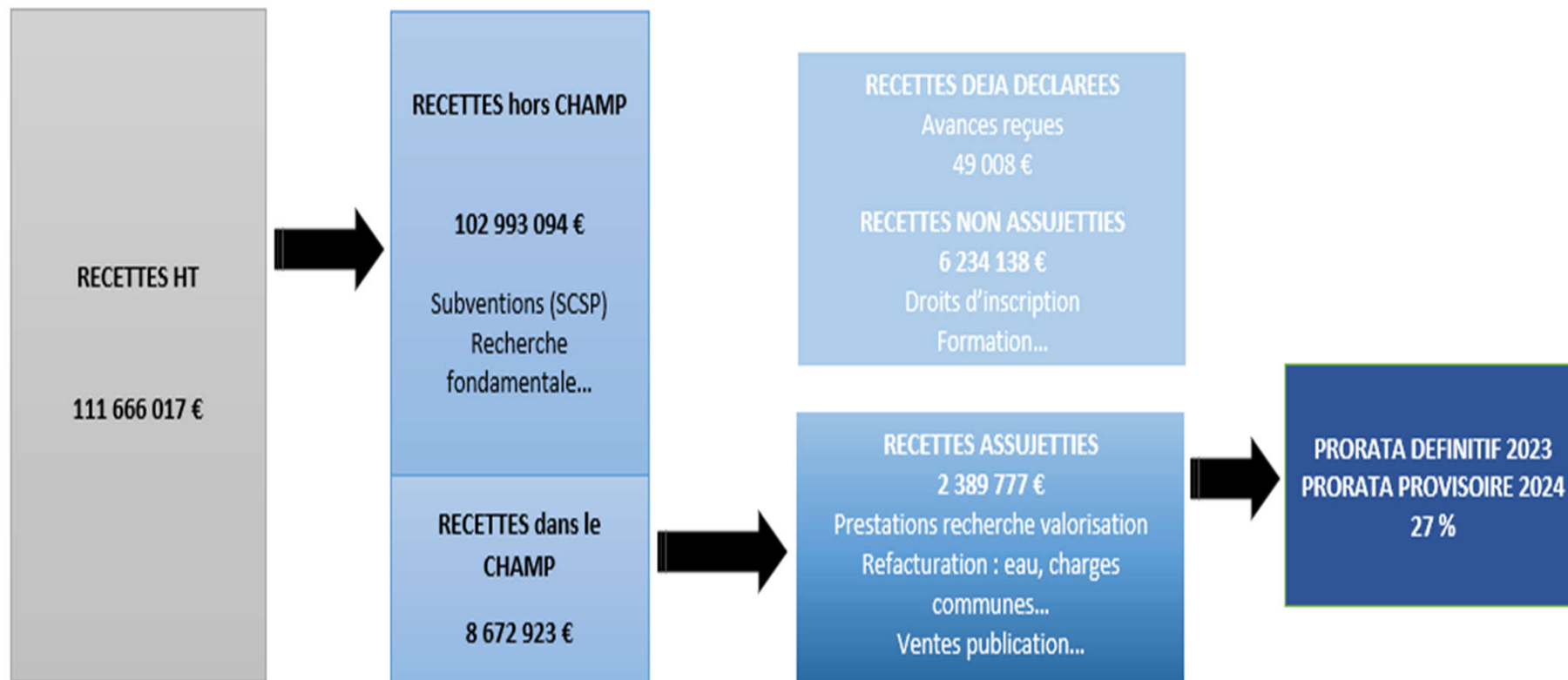
LE PRORATA DE LA TVA

La première étape de la clôture pour l'agence comptable est de calculer le prorata définitif de TVA pour l'année 2023. Pour rappel, le prorata de TVA provisoire de l'exercice 2023 était de **31 %**



LE PRORATA DE TVA

➔ Déroulé du calcul du prorata de TVA



Impact en 2023 : cette année le prorata définitif est égal **27 %**. UBM doit donc recalculer la TVA déductible sur toutes les DP qui ont fait déjà fait l'objet d'une déduction à 31 %.

Le montant total de la régularisation s'élève à 92 999 €, cette année c'est un reversement auprès du Trésor Public qu'il faut effectuer.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Le **résultat comptable** se compose des :

Décaissements
(CP)
En 2023

Recettes
encaissées
(RE)
En 2023

Charges à
rattacher à
l'exercice

Décaissables en
N+1 : les charges à
payer

Non
décaissables :
les amortissements,
les provisions

Produits à
rattacher à
l'exercice

Encaissables en
N+1 : les produits à
recevoir

Produits non
encaissables : les
reprises de
financement

Les dépenses et les recettes d'investissement ne sont pas dans le résultat comptable

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Un résultat global plus favorable que la prévision du BR 2

UNIVERSITE HORS CFA ET SIGDU	CFA	SIGDU
- 547 262 €	+ 1 554 755 €	+ 406 082€

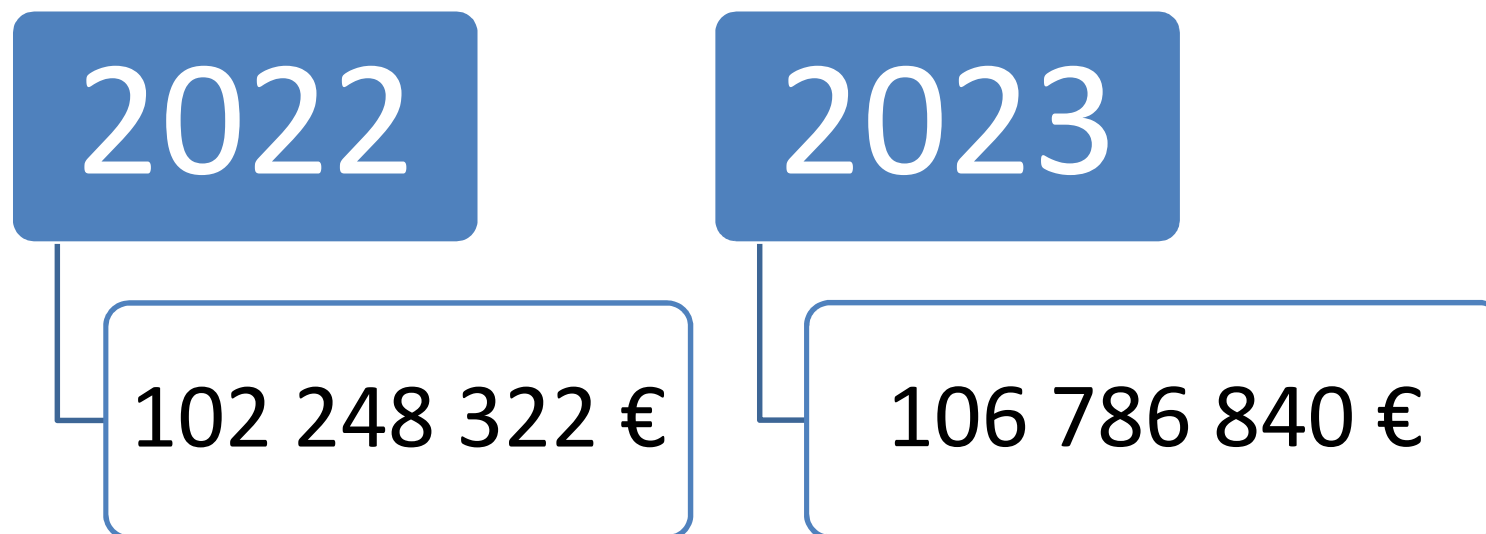


Résultat consolidé de + 1 413 574 €
contre - 3 307 269 € prévu au BR 2

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

En masse, la totalité des charges augmente de **+ 4,44 % soit 4,5 M€** par rapport à l'exercice 2022



L'augmentation s'explique en grande partie par :

- L'augmentation des coûts d'électricité ;
- La modification du seuil de signification pour les immobilisations en 2023 ;
- La hausse des dépenses de personnel.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Les achats

- **Les fluides** : ↗ 78 % soit 509 K€, pour l'électricité, ↘ 44 % soit - 421 K€ pour le gaz
- **Les achats de fournitures et matériels d'enseignement** : ↗ 39 % soit 270 K€ (nouveau seuil de signification à 800 € HT)

Les services extérieurs

- **Les locations** : ↗ 247 K€ (loyers versés à la SRIA)
- **Les assurances** : ↘ 47 K€
- **Les frais de colloques** : ↗ 50 K€

Les autres services

- **Les frais de déplacements** : ↗ 20 % soit 212 K€ en montant et ↗ 6 % en nombre de missions et nouvelle politique de voyage
- **Les frais de réception** : ↗ 31 % soit + 83 K€
- **Les frais de déménagement** : ↘ 33 K€ lié à la fin des travaux
- **Les frais d'honoraire** : ↗ 24 K€ (audit accessibilité numérique des sites UBM)

LE COMPTE DE RESULTAT

Cette année , la masse salariale augmente de + **4,46 %** par rapport à 2022

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 22/21
Salaires et traitements	45 591 012	45 652 932	45 971 067	48 083 438	50 664 941	5,37%
Rémunérations principales	39 113 473	39 316 459	39 161 912	40 405 741	41 863 095	3,61%
Rémunérations accessoires dont heures complémentaires	3 068 594	3 166 080	3 343 325	3 500 700	3 394 571	-3,03%
Passifs sociaux au titre des congés	0	-27 576	-120 209	-8 227	207 772	
Rémunérations accessoires primes et indemnités	3 080 828	2 911 012	3 348 208	3 992 517	4 887 182	
PPCR (transfert prime-point)	-265 316	-262 163	-258 815	-255 903	-253 012	25,80%
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	328 535	315 280	311 992	312 228	459 123	
Supplément familial de traitement	328 549	310 372	296 070	273 634	259 046	-5,33%
Indus liés à la paye		-35 751	-23 846	-107 953	-102 884	
Reversement IJSS	-30 524	-40 781	-87 571	-21 637	-45 045	11,35%
Remboursement au titre des congés paternité	-33 127			-7 662	-4 907	
Charges sociales	31 477 997	31 529 675	31 493 287	32 336 902	33 281 405	2,92%
Autres charges de personnel	241 068	174 398	303 003	296 469	450 971	52,11%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 181 058	1 168 546	1 156 208	1 157 712	1 132 045	-2,22%
Comptabilité générale	78 491 135	78 525 551	78 923 565	81 874 520	85 529 361	4,46%
Comptabilité budgétaire	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362	4,05%

La variation 2022-2023 s'explique notamment par :

- La hausse du point d'indice : **1,8 M€** soit + 3,5% intervenue en 07/22 et +1,5% en 07/23 ;
- L'évolution du **GVT global** : + **500 K€** soit + 1,2% ;
- Les différentes mesures impactant les rémunérations accessoires....

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Les charges d'intervention

- **Aides : sociales** ↗ 40 K€ et **mobilité** ↗ 6 K€
- **Aides aux apprentis pour la restauration** : ↗ 6 K€
- **Subvention allouée aux personnes physiques** : ↘ 46 % (fin du versement à la SRIA)
- **Remboursement des droits** (DEFLE, DU Coréen et DI) : ↗ 171 K€

Les autres charges

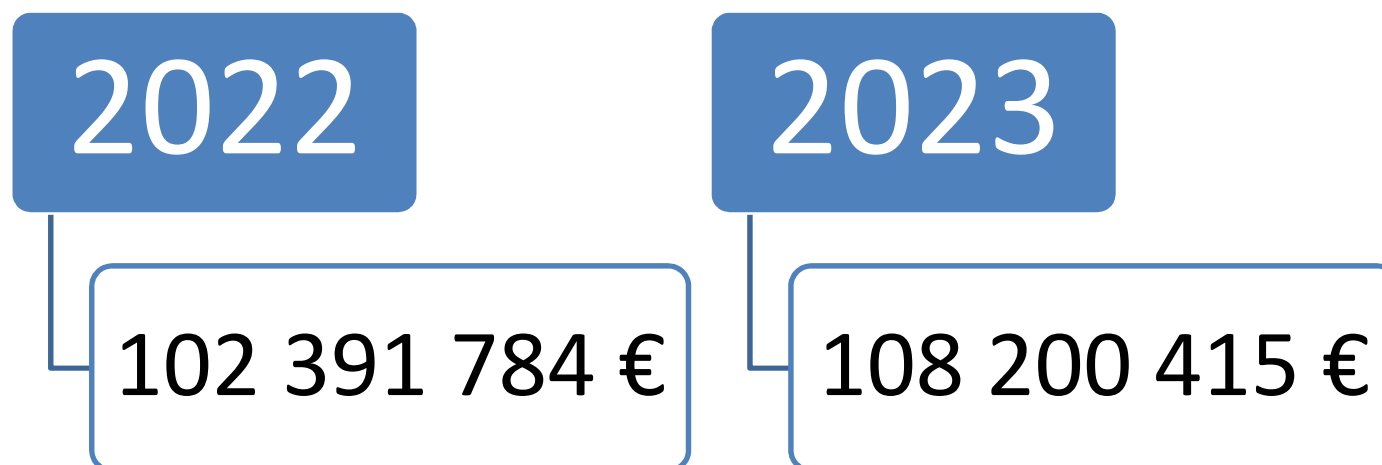
- **Les amortissements** : ↗ 235 K€ cohérent par rapport aux acquisitions en investissement

Le montant des amortissements représente **3.73 %** des charges de l'exercice ; ils sont financés à hauteur **de 57 %** par les reprises de financement des subventions (2.2 M€).

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

La totalité des produits augmentent de **+ 5,67 % soit + 5,8 M€** rapport à l'exercice 2022



Cette évolution s'explique par diverses tendances :

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Les ressources propres

- Les droits de scolarité : ↘ 64 K€ et - 150 étudiants
- Les droits diplômes UBM : ↗ 164 K€ (*attention il faut tenir compte des remboursements*)
- La formation : ↘ 59 K€
- La formation en apprentissage : ↗ 1,5 M€ et effectif + 141 Apprentis
- La refacturation de la consommation eau ↘ 40 K€, des charges communes : ↗ 47 K€, de la géothermie ↗ 7 K€
- La refacturation de frais aux titulaires de marchés de travaux : ↗ 55 K€
- Les dons : ↘ 73 K€

Les subventions

- La SCSP : ↗ 3,2 M€ (mesures indiciaires, contrat vie étudiante, surcoût énergétique, COMP...)
- Les autres subventions : ↗ 749 K€ (amortisseur 196 K€, projet UE, React UE...)
- La CVEC : ↗ 347 K€ (changement des modalités de versement : versement de la totalité des droits au titre de 2022/2023 en 2023 – 15 639 étudiants à 70,39€)

Les autres produits

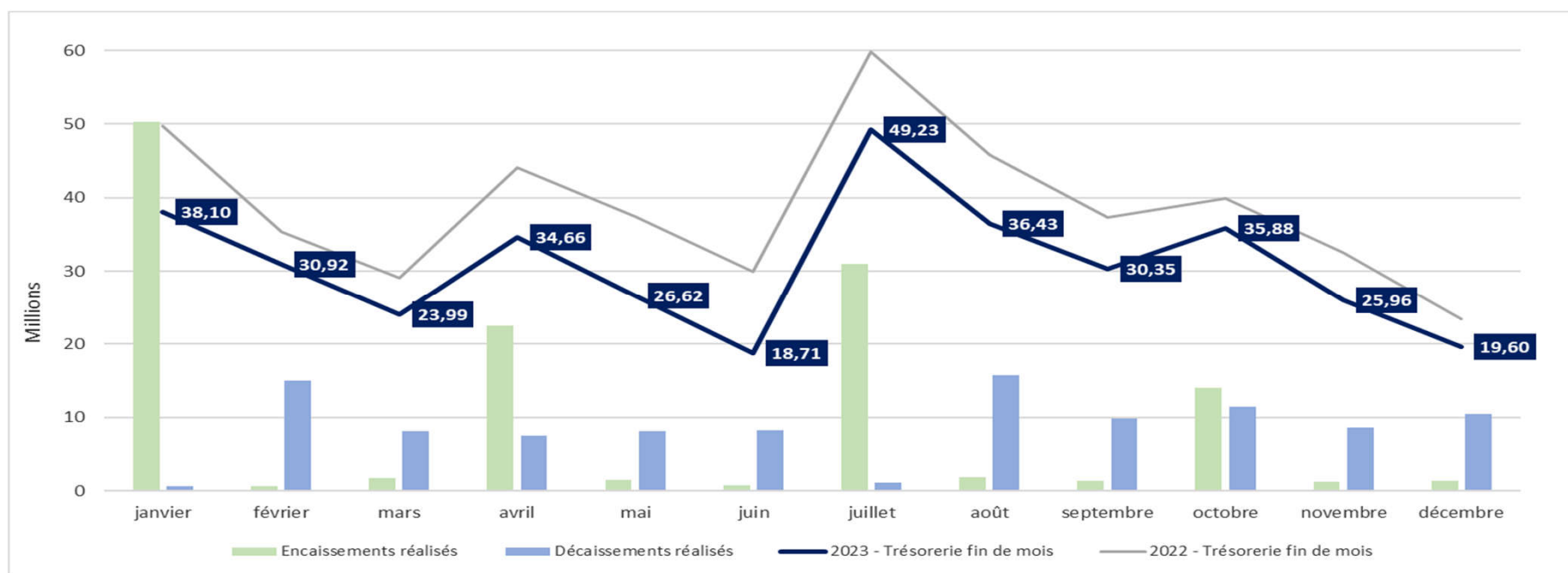
- Les quotes-parts de subventions ; ↗ 114 K€

LA TRESORERIE

Le tableau 7 – Plan de trésorerie

La trésorerie au **31/12/2023** s'élève à **19 600 567 €**. Cette année, un prélèvement a de nouveau été effectué de **- 3 886 427 €** sur la trésorerie et il se décompose ainsi :

- ➡ Sur la trésorerie fléchée : - 3 362 023 € (OPPA) ;
- ➡ Sur la trésorerie non fléchée : - 524 404 €.



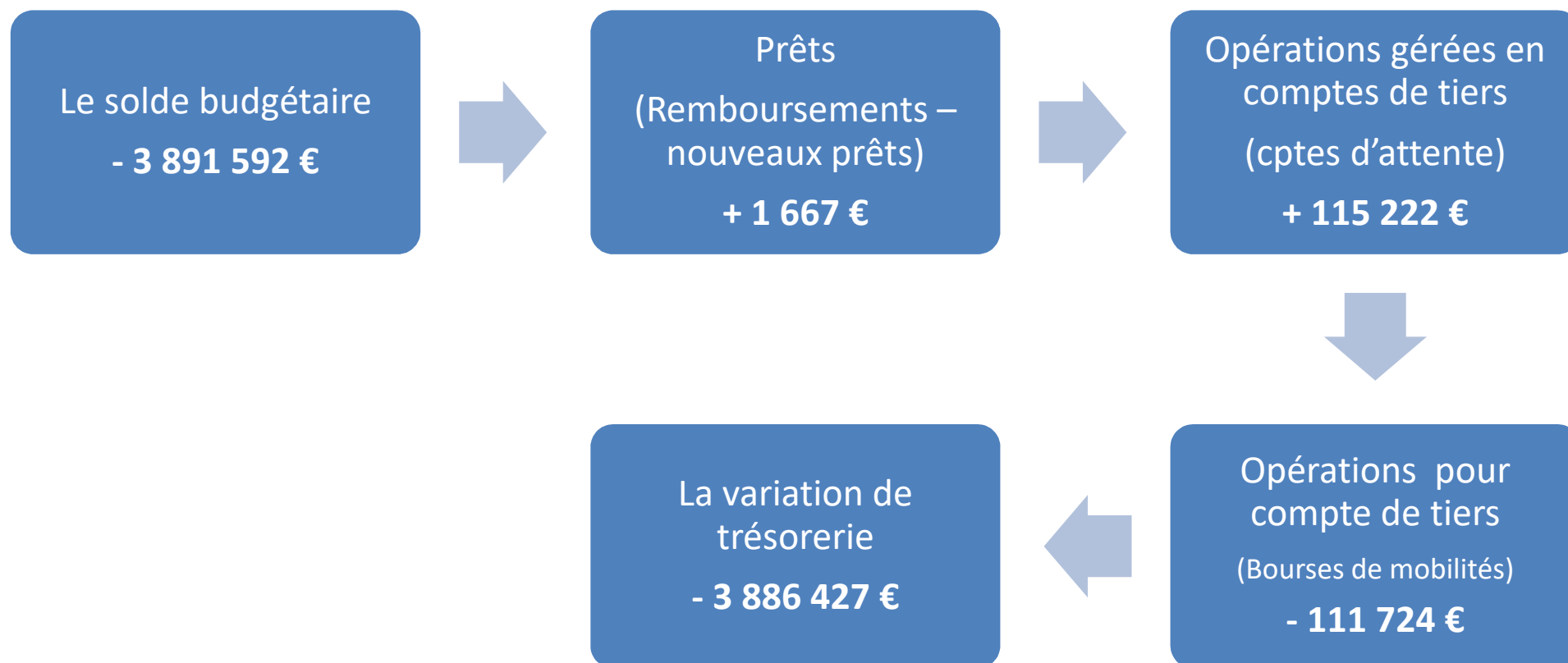
La trésorerie représente **71 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel contre 81 jours en 2022 (*sachant 1 jour = 263,5 K€ de dépenses*).

➡ S'agissant de l'écart avec le BR2 il s'élève à **3,3 M€**, il faut donc continuer la **sensibilisation sur les déprogrammations**.

LA VARIATION DE TRESORERIE

Le tableau 4 – Equilibre financier

La variation de trésorerie est composée de tous les flux de trésorerie budgétaire et non budgétaire : - 3 886 427 €



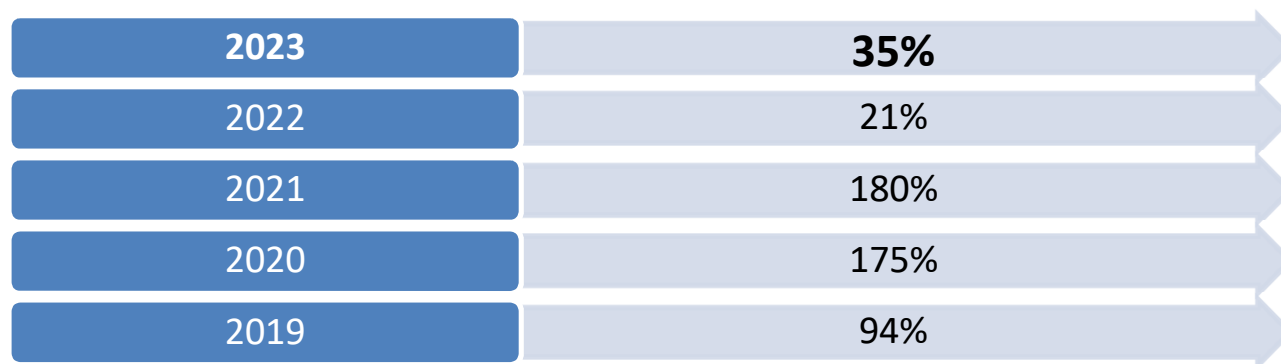
LES AGREGATS FINANCIERS

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

La Capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à **3 191 307 €**

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	-547 262	1 554 755	406 082	1 413 574
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 307 943	96 236	175 180	6 579 359
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 542 627			2 542 627
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	11 189	0	0	11 189
- produits de cession d'éléments d'actifs	0			0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 252 138	8 051	10 000	2 270 188
CAF	977 106	1 642 940	571 262	3 191 307

Cette année, elle couvre **35 % des acquisitions** car les investissements de l'année **2023** sont financés pour la plupart par des subventions de la Région, Etat ou des aides européennes.



Taux de couverture
des acquisitions
par la CAF

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
2023	8 432 547	253 924	462 772	9 149 243

LES AGREGATS FINANCIERS

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

L'abondement au FRNG s'élève à 246 689 €



Il se décompose ainsi :

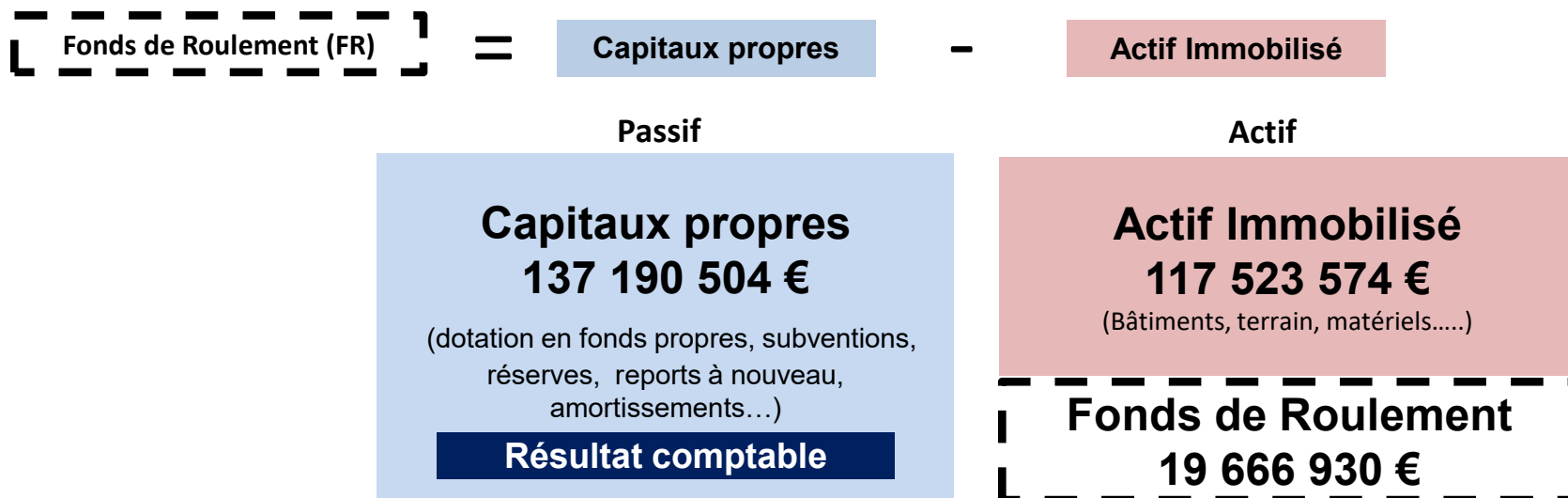
- ☞ Un prélèvement pour l'établissement hors SACD de 1 254 415 € ;
- ☞ Un abondement pour le SIGDU de 112 089 € ;
- ☞ Un abondement pour le CFA de 1 389 015 €.

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	8 436 363	253 924	462 772	9 153 059
Ressources	7 181 948	1 642 940	574 860	9 399 748
Apport ou prélèvement sur le Fonds de roulement	-1 254 415	1 389 015	112 089	246 689

LES AGREGATS FINANCIERS

HAUT DE BILAN

Le tableau 6 – Situation patrimoniale



	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2022	17 609 116,70	917 450,62	893 674,19	19 420 241,51
Apport ou prélèvement sur le FRNG	-1 254 415,47	1 389 015,34	112 088,70	246 688,57
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	16 354 701,23	2 306 465,96	1 005 762,89	19 666 930,08

Le Besoin en Fonds de Roulement est positif + 66 363 € : cela signifie que l'UBM décaisse plus vite qu'elle n'encaisse. Vu le montant cela n'est, pour l'instant, pas inquiétant sachant que cette tendance vient essentiellement des OPPA. UBM fait donc l'avance des dépenses.

Le FRNG n'est pas totalement disponible : des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Il faut donc analyser les restes à payer ainsi que leurs financements au 31/12/2023 pour déterminer la part du fonds de roulement mobilisable.

LES AGREGATS FINANCIERS

Le tableau 9 – Opérations pluriannuelles

Le montant des Engagements Juridiques non soldés s'élève à **3 210 627 €** :

Reste à payer au 31/12	2023
Hors opérations pluriannuelles	2 274 093
Opérations pluriannuelles	936 534
Total	3 210 627

Pas d'impact sur le FRNG car financés par des CP 2024

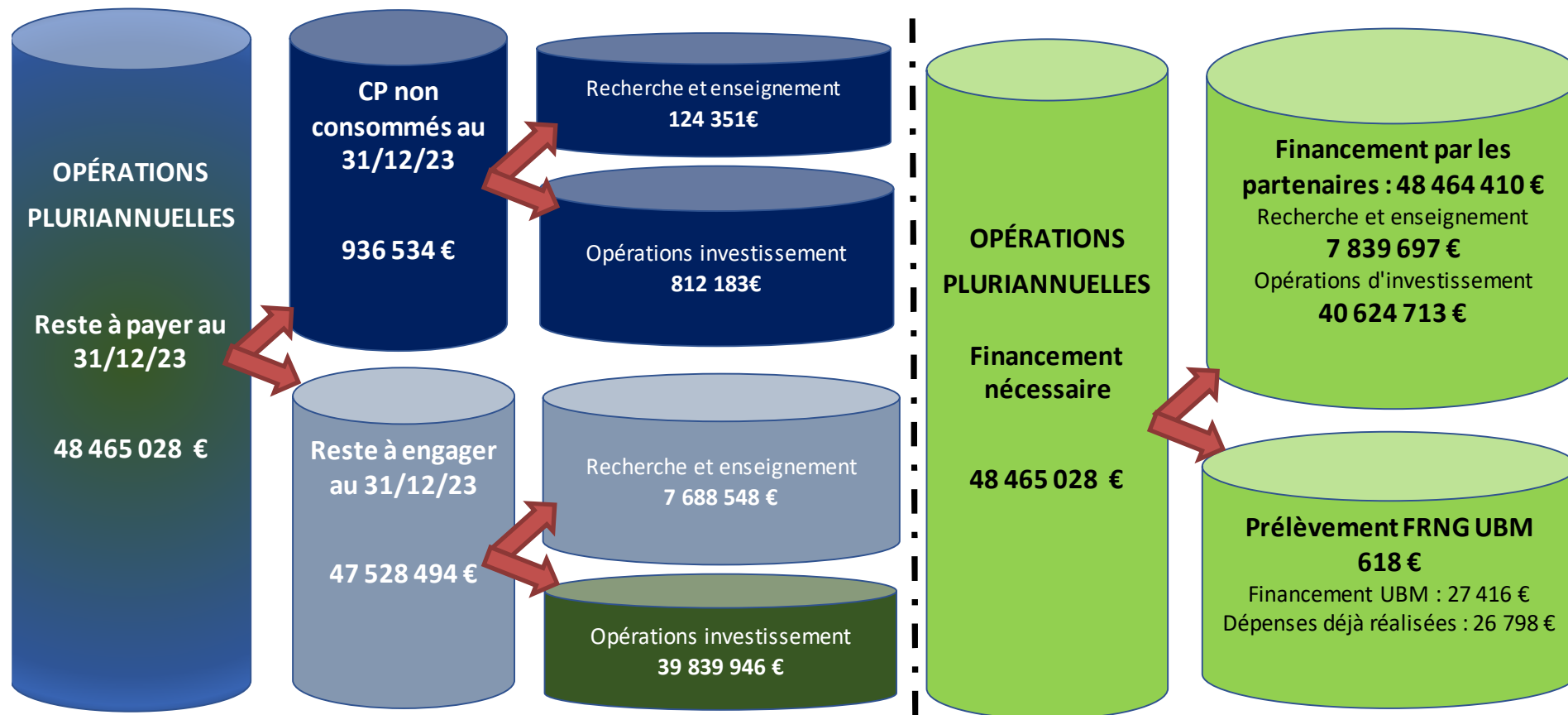
Reste à payer au 31/12	2023
2016	104 091
Attribution de marché	104 091
2017	30 386
Attribution de marché	30 386
Commande	0
2018	60 577
Attribution de marché	58 623
Commande	1 954
2019	81 390
Attribution de marché	80 690
Commande	700
2020	26 637
Attribution de marché	
Commande	26 637
2021	100 074
Attribution de marché	
Commande	100 074
2022	392 107
Attribution de marché	
Commande	392 107
2023	1 478 831
Attribution de marché	14 474
Commande	1 464 357
Total	2 274 093

Le montant total des restes à payer sur les OPPA :

Détails - Reste à payer	Reste à payer sur AE	Reste à engager	Total des restes à payer
Contrat de recherche / contrat d'enseignement	124 351,13	7 688 547,73	7 812 899
Opérations Immobilières et autres investissements	812 182,80	39 839 946,07	40 652 129
Total	936 533,93	47 528 493,80	48 465 027,73

LES AGREGATS FINANCIERS

Le tableau 9 – Opérations pluriannuelles



LES AGREGATS FINANCIERS

**Impact
sur le
FRNG**

- Les contrats de recherche ou d'enseignement : **26 798 €**, les sommes vont être encaissées sur les exercices 2024 et suivants
- Les opérations immobilières : **27 416 €**, c'est le montant que l'Université devra financer sur ses fonds propres

Le **fonds de roulement mobilisable** s'élève donc à **17 972 249 €** soit **65 jours** de crédits de paiement en fonctionnement et en personnel.

	2023
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	19 666 930
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>-1 693 883</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	17 973 047
Reste à décaisser sur les programmes immobiliers et autres investissements - Fonds propres	-27 416
Déjà encaissé sur les contrats de recherche et d'enseignement	26 798
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL MOBILISABLE	17 972 429
Nombre de jours	65

Il se décompose ainsi pour :

- ☞ **L'établissement hors SACD : 14 675 108 € soit 53 jours ;**
- ☞ **Le SIGDU : 990 855 € ;**
- ☞ **Le CFA : 2 306 466 €.**

Rappel : le 12/01/24 un Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier couvrant la période 2024-2028 a été voté faisant apparaitre un prélèvement sur le FRNG de 7,4 M€.

ANALYSE DE LA SOUTENABILITE

Comme en 2022, l'examen à court – moyen terme fait apparaître un **solde budgétaire et une variation de trésorerie négatifs**. En revanche la **variation de fonds de roulement** est quant à elle **positive**, signifiant que la **situation est viable** car ce sont principalement **les décalages de flux d'encaissement** qui expliquent que ponctuellement le solde budgétaire soit négatif.

C'est la première année depuis 2019 que le niveau de besoin en fonds de roulement est positif (+ 66 K€) ce qui signifie que l'UBM doit faire un prélèvement sur sa trésorerie pour honorer ses dettes. Il faut veiller à suivre cette tendance.

Examen à court-moyen termes

Données : solde budgétaire, variation de fonds de roulement, variation de besoin en fonds de roulement, et variation de trésorerie.

	Solde budgétaire > 0		Solde budgétaire < 0	
	Variation de trésorerie > 0	Variation de trésorerie < 0	Variation de trésorerie > 0	Variation de trésorerie < 0
				-3 891 592
				-3 886 427
Variation du Fonds de Roulement > 0	Variation du BFR < ou > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0
Variation de Fonds de Roulement < 0		Variation du BFR > à 0	Variation du BFR < à 0	Variation du BFR < à 0
246 689	Notamment si le BFR est structurellement négatif	4 133 116	Variation du BFR < à 0	Variation du BFR < ou > à 0
		Variation du BFR < à 0		

LES AGREGATS FINANCIERS

La situation à long terme paraît saine puisque l'atterrissage de la trésorerie, après avoir déduit tous les engagements connus au 31/12/23 de l'UBM, s'élève à **18 405 289 €** dont pour :

- ☞ **L'établissement hors SACD : 16 143 891 € ;**
- ☞ **Le SIGDU : 1 508 058 € ;**
- ☞ **Le CFA : 753 340 €.**

L'Université Bordeaux Montaigne **doit rester vigilante** sur l'accroissement de son patrimoine immobilier. En effet, l'Opération Campus, la construction du bâtiment de la CLEFF et récemment la mise à disposition du bâtiment de la MSHBx par le Rectorat ont entraîné une augmentation des surfaces dont l'UBM doit assurer l'entretien et le fonctionnement **sans pour autant avoir de nouvelles ressources** pour les financer.

	Niveau de trésorerie final N + restes à encaisser N+1 et suivants \geq restes à engager + restes à payer N+1 et suivants	Niveau de trésorerie final N + restes à encaisser N+1 et suivants \leq restes à engager + restes à payer N+1 et suivants
Niveau de trésorerie final au 31/12/2023	19 600 567	
+ Restes à encaisser en 2024 et suivants - (tableau 9)	48 464 410	
- Restes à engager au 31/12/2023 - (tableau 9)	-47 528 494	
- Restes à payer en 2024 et suivants Opérations pluriannuelles (à partir stock EJ retraité)	-936 534	
- Mobilités internationales encaissées à reverser	-1 156 700	
- Retenues de garanties sur travaux à payer	-37 960	
SOLDE DE LA TRESORERIE	18 405 289	

Rappel : le 12/01/24 un Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier couvrant la période 2024-2028 a été voté faisant apparaître un prélevement sur le FRNG de 7,4 M€.

PROJET DE DELIBERATION 2023

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Article 1 : Le conseil d'administration approuve le compte financier et arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

1 147,3 ETPT dont 947,1 ETPT sous plafond d'emplois législatif et **200,2 ETPT** hors plafond d'emplois législatif

103 106 342,49 € d'autorisations d'engagement dont :

- 85 400 362,35 € personnel
- 14 716 252,86 € fonctionnement et intervention
- 2 989 727,28 € investissement

PROJET DE DELIBERATION 2023

- ❑ **108 558 241, 22 €** de crédits de paiement dont :
 - 85 400 362, 35 € personnel
 - 14 027 645, 45 € fonctionnement et intervention
 - 9 130 233, 42 € investissement

- ❑ **104 666 649,02 €** de recettes

- ❑ **- 3 891 592,22 €** de solde budgétaire déficitaire.

PROJET DE DELIBERATION 2023

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - **3 886 426, 97 €** de variation de trésorerie
- + **1 413 574,22€** de résultat patrimonial
 - Université hors SACD : - **547 262,42 €**
 - CFA : + **1 554 754,92 €**
 - SIGDU : + **406 081,72 €**
- + **3 191 307,32 €** de capacité d'autofinancement
- + **246 688,57 €** de variation de fonds de roulement

PROJET DE DELIBERATION 2023

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter les résultats 2023 ainsi :

❑ **Université hors SACD :** Abondement en réserves à hauteur de **4 492 530,48 €** qui correspond au :

➤ *Prélèvement sur le FRNG voté au BR2 2022 pour 4 945 408,45 € augmenté des régularisations sur le compte de report à nouveau pour 94 384,45 € et diminué du déficit de l'exercice 2023 pour 547 262,42 €*

❑ **SACD - CFA :** Abondement en réserves à hauteur de **1 742 241,92 €** qui correspond au :

➤ *Bénéfice de l'exercice 2023 pour 1 554 754,92 € augmenté du prélèvement sur le FRNG voté au BR2 2022 pour 187 487 €*

❑ **SACD - SIGDU :** Abondement en réserves à hauteur de **422 867,98 €** qui correspond au :

➤ *Bénéfice de l'exercice 2023 pour 406 081, 72 € augmenté des régularisations sur le compte de report à nouveau pour 16 786,26 €*

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération